

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : FINANCES LOCALES

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY POUR L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Madame Christelle BAUDRAIS expose :

Administré par un Conseil d'Administration, le Centre Social et Culturel L'Estey est un Établissement Public Administratif doté de la personnalité morale de droit public, lui conférant une autonomie juridique et financière.

Créé par volonté municipale, sous la forme d'une régie de gestion, le 29 juin 2006, il a pour vocation de favoriser le développement social local à l'échelle de l'ensemble du territoire de la commune de Bègles, par le biais d'un projet « d'Animation Globale et d'Animation Collective Familles », et de contribuer à la cohésion sociale, avec une attention particulière pour les publics les plus démunis, et notamment les familles et les jeunes.

Conformément aux directives de la circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales n° 2012-013 du 20 juin 2012, le Centre Social et Culturel L'Estey a déposé la demande de renouvellement de son agrément pour la période 2022-2025. Cet agrément entérine un projet social, validé par la Ville de Bègles, issu des conclusions de l'évaluation du contrat de projet des années 2018-2021 et des résultats du diagnostic social de territoire mené en 2021.

Le nouveau Contrat de Projet s'articule autour de 4 axes stratégiques pour les années 2022-2025, validés par le Conseil d'Administration et le comité de pilotage :

- Axe 1 : Répondre aux besoins émergents ou exacerbés en contexte de crise, accompagner les plus vulnérables et adapter l'activité de L'Estey aux besoins d'un public en rupture de lien
- Axe 2 : Encourager l'appropriation des espaces publics, favoriser l'appropriation, l'apaisement, l'entraide et le faire ensemble dans les quartiers
- Axe 3 : Promouvoir la participation, soutenir, développer les compétences et de pouvoir d'agir des habitants
- Axe 4 : Participer à la transition écologique et solidaire, articuler les dimensions sociales et environnementales pour faire de la transition sociale et écologique, un vecteur de l'inclusion sociale

En 2023, le Centre Social et Culturel poursuivra ainsi le développement de sa capacité à agir dans un contexte contraint qui perdure, pour répondre aux nouveaux enjeux de la crise sociale et de développement de nouveaux équipements permettant un maillage plus fin sur l'ensemble du territoire communal.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2023 de la Ville, et au regard des résultats de l'exercice 2022, il est proposé au Conseil municipal de fixer à 780 000 € la subvention allouée, pour l'exercice 2023, au Centre Social et Culturel L'Estey.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les régions, les Départements et l'État en matière d'action sociale et de santé

VU la délibération n°15 du Conseil municipal portant sur la convention de services partagés entre la Ville et le C.C.A.S. de Bègles, en date du 17 novembre 2020

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que le Centre Social et Culturel exerce, de par son statut et son agrément, des missions de développement social local et d'animation de la vie sociale du territoire béglais

CONSIDÉRANT que la Ville a pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble du territoire communal en complément des dispositifs existants mis en œuvre par l'État et le Conseil Départemental, et ce en faveur de la globalité de la population, tous âges confondus

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Social et Culturel L'Estey de Bègles pour l'exercice 2023, d'un montant de 780 000 €.

Article 2 : D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - article 65737.

Article 3 : De verser cette subvention selon les modalités suivantes :

- Janvier 2023 : 1^{er} versement de 187 500 €
- Solde de 592 500 € en 8 versements de 74 062.50 € d'avril 2023 à novembre 2023.

VOTANTS : 27

POUR : 27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉTAIL DES NON-PARTICIPATIONS :

Mme Edwige LUCBERNET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Sylvaine PANABIERE, Mme Laure DESVALOIS, Mme Fabienne DA COSTA

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

Clement ROSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023